

*COMPTE RENDU DE LA REUNION*  
**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BLAYE**  
*DU MERCREDI 13 MARS 2019*  
*SALLE DES FETES*  
*VILLENEUVE*

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS OU AYANT DONNE POUVOIR : 36

QUORUM : 19

SECRETAIRE DE SEANCE : MME Patricia MERCHADOU

DATE DE CONVOCATION : 04 mars 2019

**PRESENTS :**

***Bayon sur Gironde*** : MME BLOUIN ; ***Berson*** : MM. ROTURIER, MATHIA, MME CHOVERO ;  
***Blaye*** : MM. BALDES, LORIAUD, RIMARK, CARREAU, MMES MERCHADOU, DUBOURG,  
SARRAUTE, QUERAL ; ***Campugnan*** : M. LAÉ ; ***Cars*** : MME ARIAS ; ***Fours*** : M. PASTOR ;  
***Gauriac*** : M. RODRIGUEZ ; ***Générac*** : M. CHILON ; ***Plassac*** : M. GAUDINIÈRE (suppléant)  
; ***St Christoly*** : MME PICQ, MM. GRIMÉE, MOULIN ; ***St Ciers de Canesse*** : M. DE PARDIEU  
; ***St Genès*** : M. COLLARD (suppléant) ; ***St Girons d'Aiguevives*** : M. PAGE ; ***St Martin***  
***Lacaussade*** : MME DIVER ; ***St Paul*** : M. DUEZ ; ***St Seurin de Bourg*** : M. ARNAUDIN ;  
***Samonac*** : MME GIOVANNUCCI ; ***Saugon*** : MME SOULARD ; ***Villeneuve*** : MME VERGÈS ;

**ABSENTS EXCUSES :**

***Bayon sur Gironde*** : M. GAYRARD ; ***Plassac*** : MME GOUTTE ; ***St Genès*** : M. SARTON ; ***St Vivien de Blaye*** : M. DOMENS ;

**POUVOIRS :**

M. BODIN à MME QUERAL  
M. JOURDAN à MME ARIAS  
M. BAYARD à MME VERGÈS  
M. DEBET à M. GRIMÉE  
MME MOLBERT à M. PAGE  
M. MARGUERITTE à MME DIVER

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :**

M. ROCHET Jean-Louis, Délégué suppléant de la commune de Campugnan,  
M. ARRIVÉ Jean-Marie, Délégué suppléant de la commune de Gauriac,  
M. HERAUD Roland, Délégué suppléant de la Commune de Générac,  
MME BRETON Marie-Agnès, Déléguée suppléante de la commune de St Ciers de Canesse,  
M. MOURLOT Jean-Charles, Délégué suppléant de la commune de St Paul,  
M. AUDOUIN Michel, Délégué suppléant de la commune de Samonac,  
M. CHICHERY Pascal, Directeur Général Adjoint des Services,  
M. PASDELOUP Clément, Directeur du Pôle Commande Publique et Affaires Juridiques,  
M. BAILLON Morgan, Directeur pôle Communication et NTIC,

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BLAYE  
DU MERCREDI 13 MARS 2019  
SALLE DES FETES  
VILLENEUVE**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Blaye s'est réuni le mercredi 13 mars 2019 à 18h30 sous la Présidence de Monsieur Denis BALDÈS, Président de la Communauté de Communes de Blaye.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Blaye souhaite la bienvenue aux membres du conseil communautaire.

Le Procès-verbal du conseil communautaire du 30 janvier 2019 est adopté à la majorité (abstention de M. MATHIA), après quelques corrections.

Monsieur le Président constate le quorum et fait appel à candidature pour le poste de secrétaire de séance. MME Patricia MERCHADOU, seule candidate est élue à l'unanimité.

N° délibérations	Intitulés des délibérations	Résultat des votes
21-190313-02	<u>RAPPORT N°02 :</u> DESIGNATION DU BUREAU (M. BALDÈS)	M. Daniel CHILON est élu membre du bureau communautaire (34 voix pour et 1 bulletin blanc) et M. François DE PARDIEU est élu membre du bureau communautaire (35 voix pour)
22-190313-03	<u>RAPPORT N°03 :</u> DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCB AU SMIAEPA DES COTEAUX DE L'ESTUAIRE (M. BALDÈS)	M. Christian PENAZZI est élu représentant de la CCB au SMIAEPA des Coteaux de l'Estuaire (35 voix pour et 1 bulletin blanc). M. Philippe DUBAU est élu représentant de la CCB au SMIAEPA des Coteaux de l'Estuaire (36 voix pour)
23-190313-04	<u>RAPPORT N°04 :</u> DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA HAUTE GIRONDE (M. BALDÈS)	A la majorité 30 pour, 5 abstentions (MME VERGÈS + pouvoir de M. BAYARD, M. MOULIN, MME QUERAL + pouvoir de M. BODIN), 1 contre (M. MATHIA), La dissolution du Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde est approuvée au 31 décembre 2018
24-190313-05	<u>RAPPORT N°05 :</u> CONVENTION DE LIQUIDATION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA HAUTE GIRONDE (M. BALDÈS)	A la majorité 31 pour, 4 abstentions (MME VERGÈS + pouvoir de M. BAYARD, MME QUERAL + pouvoir de M. BODIN), 1 contre (M. MATHIA), La convention de liquidation du Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde est approuvée

25-190313-06	<u>RAPPORT N°06 :</u> DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 (M. DUEZ)	A l'unanimité 36 pour, 0 abstention, 0 contre, le Conseil prend acte de ces orientations
26-190313-07	<u>RAPPORT N°07:</u> BUDGET ANNEXE SPANC – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018 (M. DUEZ)	A l'unanimité 36 pour, 0 abstention, 0 contre, Le compte de gestion 2018 du budget annexe SPANC est adopté
27-190313-08	<u>RAPPORT N°08 :</u> BUDGET ANNEXE SPANC – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 (M. DUEZ)	A l'unanimité 35 pour, 0 abstention, 0 contre, Le compte administratif 2018 du budget annexe SPANC est adopté
28-190313-09	<u>RAPPORT N°09 :</u> BUDGET ANNEXE ZAE – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018 (M. DUEZ)	A l'unanimité 36 pour, 0 abstention, 0 contre, Le compte de gestion 2018 du budget annexe ZAE est adopté
29-190313-10	<u>RAPPORT N°10 :</u> BUDGET ANNEXE ZAE – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 (M. DUEZ)	A l'unanimité 35 pour, 0 abstention, 0 contre, Le compte administratif 2018 du budget annexe ZAE est adopté
30-190313-11	<u>RAPPORT N°11 :</u> BUDGET ANNEXE ZAE – AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018 (M. DUEZ)	A l'unanimité 36 pour, 0 abstention, 0 contre, L'affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2018 du budget annexe ZAE est adoptée
31-190313-12	<u>RAPPORT N°12 :</u> BUDGET CCB – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018 (M. DUEZ)	A l'unanimité 36 pour, 0 abstention, 0 contre, Le compte de gestion 2018 du budget de la CCB est adopté
32-190313-13	<u>RAPPORT N°13 :</u> BUDGET CCB – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 (M. DUEZ)	A la majorité 30 pour, 5 abstentions (MME VERGES + pouvoir de M. BAYARD, MME QUERAL + pouvoir de M. BODIN, MME BLOUIN), 0 contre, Le compte administratif 2018 du budget CCB est adopté
33-190313-14	<u>RAPPORT N°14 :</u> BUDGET CCB – AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018 (M. DUEZ)	A l'unanimité 36 pour, 0 abstention, 0 contre, L'affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2018 du budget CCB est adoptée
34-190313-15	<u>RAPPORT N°15 :</u> BUDGET CCB – AUTORISATION DE POURSUITES : SAISIE ADMINISTRATIVE A TIERS DETENTEUR (M. DUEZ)	A l'unanimité 36 pour, 0 abstention, 0 contre, Les conditions d'autorisation de poursuites sont approuvées
35-190313-16	<u>RAPPORT N°16 :</u> SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS (M. DUEZ)	A l'unanimité 36 pour, 0 abstention, 0 contre, Les subventions aux associations telles que présentées dans le tableau sont approuvées

36-190313-17	<u>RAPPORT N°17 :</u> COTISATION FINANCIERE 2019 A LA MISSION LOCALE (M. ROTURIER)	A l'unanimité 35 pour, 0 abstention, 0 contre, La cotisation financière 2019 à la Mission Locale pour un total de 32.856,11 € et une participation maximum de 1.700 €uros au risque d'inoccupation est approuvée
37-190313-18	<u>RAPPORT N°18 :</u> SUBVENTION 2019 AU CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (M. ROTURIER)	A l'unanimité 36 pour, 0 abstention, 0 contre, La subvention d'un montant de 1.000 €uros au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles est approuvée
38-190313-19	<u>RAPPORT N°19 :</u> SOUTIEN AU SECOURS POPULAIRE (M. ROTURIER)	A l'unanimité 36 pour, 0 abstention, 0 contre, Le soutien au Secours Populaire pour un montant de 700 €uros en bons d'achat alimentaire est approuvé
39-190313-20	<u>RAPPORT N°20 :</u> SUBVENTION ASSOCIATION LAIQUE PRADO (MME PICQ)	A l'unanimité 36 pour, 0 abstention, 0 contre, La subvention à l'association Laïque Prado pour 2019 pour un montant de 4.000,00 €uros est approuvée
40-190313-21	<u>RAPPORT N°21 :</u> ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDE DE SUBVENTIONS - HALTE NAUTIQUE DE BLAYE (M. MARGUERITTE)	A l'unanimité 36 pour, 0 abstention, 0 contre, L'actualisation du plan de financement et les demandes de subventions pour la Halte Nautique sont approuvées
41-190313-22	<u>RAPPORT N°22 :</u> AVENANT A LA CONVENTION DE PARTICIPATION AUX SERVICES NUMERIQUES MUTUALISES DU SYNDICAT MIXTE GIRONDE NUMERIQUE (MME MOLBERT)	A l'unanimité 36 pour, 0 abstention, 0 contre, L'avenant à la convention de participation aux services numériques mutualisés du Syndicat Mixte Gironde Numérique est approuvé
42-190313-23	<u>RAPPORT N°23 :</u> REFACTURATION AUX COMMUNES DES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES DE GIRONDE NUMERIQUE (MME MOLBERT)	A l'unanimité 36 pour, 0 abstention, 0 contre, La refacturation aux communes des prestations complémentaires de Gironde Numérique est approuvée
43-190313-24	<u>RAPPORT N°24 :</u> ADHESION A L'ADELFA 33 (M. RODRIGUEZ)	A l'unanimité 34 pour, 0 abstention, 2 contre (MME VERGÈS + pouvoir de M. BAYARD), L'adhésion à l'ADELFA 33 est adoptée

44-190313-25	<u>RAPPORT N°25 :</u> CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE PROGRAMMATION - CAMPUS DES METIERS (M. RODRIGUEZ)	A l'unanimité 36 pour, 0 abstention, 0 contre, La constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une étude de programmation - campus des métiers est approuvée
45-190313-26	<u>RAPPORT N°26 :</u> DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME (M. LORIAUD)	A l'unanimité 36 pour, 0 abstention, 0 contre, La demande de classement de l'Office de Tourisme en 1 <sup>ère</sup> catégorie est approuvée
46-190313-27	<u>RAPPORT N°27 :</u> EPIC OFFICE DE TOURISME : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA CCB ET SON OFFICE DE TOURISME (M. LORIAUD)	A l'unanimité 36 pour, 0 abstention, 0 contre, La convention d'objectifs (2019-2021) et de moyens entre la CCB et son Office de Tourisme est approuvée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Vu pour être affiché, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour expédition conforme.

Le Président de la Communauté de  
Communes de Blaye,  
  
 Denis BALDÈS

NB : Les décisions du Conseil Communautaire et les débats y afférents sont retranscrits sur le registre des délibérations qui peut-être consulté par toute personne physique ou morale.